



## NUMÉRO 1702-1149

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 février 2017 à 19h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,  
M. Éric Lessard, M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1702-1149-2 Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 13. Varia : a) Dossier M. Gélinas – demande de réclamation, b) Résolution Blanchette-Vachon- Mandat supplémentaire, c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – PAERRL, d) Analyse SQ Rang Saint-Bruno, e), f). L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi du procès-verbal**

#### **a.) Dossier Télécommunication :**

La MRC a organisé, à ses bureaux, une rencontre avec 2 promoteurs Sogetel et Maskatel au mois de janvier, suite à ces rencontres, nous avons 2 résolutions à passer, afin d'aller de l'avant; voir point 8.

#### **b.) Vins et fromages - Club Parentaïde :**

Mme Mélanie Roy et Monsieur Jeannot Roy seront les représentants de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables à la soirée Vins et fromages du 10 février prochain.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1702-1149-4 Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1702-1149-5 Il est proposé par monsieur Luc Perrault et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de janvier, pour un montant totalisant 41 722,00\$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Rapport sur le déneigement**

À la demande du Conseil, le comité du déneigement fait rapport sur la situation.

**7. Dossier Gaston Jacques**

Monsieur Gaston Jacques conteste la facture #291, envoyé le 17 janvier 2017. Suite au point apporté, le conseil prend donc position d'annuler la facture 290 et d'en émettre une autre sans les frais administratif de cette facture, par la même occasion la directrice corrigera l'erreur des taxes et de l'inversion de la tarification.

**8. Résolutions – Étude de coût par Sogetel, Maskatel et Câble Axion; pour implantation de la fibre optique; et résolution MRC Robert-Cliche**

**a) Résolution – Demande aux compagnies de télécommunication : Sogotel, Maskatel et Câble Axion; d'aller de l'avant dans le projet et de nous fournir leurs exigences et l'implication demandée de la municipalité dans l'offre des trois services fibrés, à la grandeur de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables:**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables veulent l'option de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QU'avec la fibre optique les citoyens peuvent profiter de meilleurs services : la télévision, internet et le téléphone;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de citoyens des bouts de rang n'ont pas la possibilité d'être desservis adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE l'avenir sollicitera de plus en plus l'utilisation du service internet haute vitesse autant sur le développement agricole, le plan économique, l'éducation et sur le plan des loisirs;

1702-1149-8a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu de prendre des informations auprès de la compagnie Sogetel, Maskatel et Câble Axion; à savoir quels sont leurs exigences et l'implication demandée de la municipalité dans l'offre des trois services fibrés, à la grandeur de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**b) Résolution – Appui aux démarche de la MRC Robert-Cliche envers le partenariat avec les compagnes privées des télécommunication afin de permettre le dépôt de demande de subventions aux programmes de déploiement de services internet large bande :**

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral a déposé le programme de subvention « Brancher pour innover » le 15 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le Gouvernement Provincial a déposé le programme de subvention « Québec branché » le 19 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE les dits programmes visent à permettre de financer des services Internet à large bande sur leur territoire .

ATTENDU QUE les programmes de subvention permettent un partenariat entre les municipalités, la MRC et les compagnies privées;

ATTENDU QUE la MRC travaille en collaboration avec les municipalités pour remplir une partie du formulaire de demandes

ATTENDU QUE ni la MRC ni les municipalités n'ont l'expertise en télécommunications pour permettre une validation de toutes les données

nécessaires au dépôt d'une telle demande auxdits programmes de subvention ;

1702-1149-8b

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Éric Lessard et résolu :

QUE la MRC travaille en partenariat avec les télécommunicateurs présents sur le territoire de la MRC intéressés à déposer une demande dans le cadre des programmes de subventions « Brancher pour innover » du Gouvernement Fédéral et « Québec branché » du Gouvernement Provincial visant un déploiement des services Internet large bande;

QUE la MRC s'engage à respecter le choix des municipalités en termes de firme de télécommunication pour les desservir.

QUE la présente résolution soit envoyée aux télécommunicateurs du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9. Résolution- Projet piste cyclable - CLD Pacte rural**

1702-1149-9

IL EST PROPOSÉ, appuyé et résolu par madame Mélanie Roy:

Que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce dans le développement de son projet de construction de la phase I - secteur urbain de la piste cyclable et s'engage à verser un montant de 21 303,00 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour la réalisation de la construction de la phase I – secteur urbain du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**10. Résolution – Mandat à la firme CIMA + pour devis des travaux associés au programme PIIRL**

1702-1149-10

Il est proposé par Mélanie Roy et résolu, de confier la à la firme CIMA +, d'aller de l'avant et de commencer les devis des travaux associés au programme PIIRL pour l'année 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**11. Période de référence**

1702-1149-11

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la période de référence pour les vacances annuelles soit du 1er juin au 31 mai de l'année courante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**12. Correspondance**

**a) Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches**

1702-1149-12a

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, qu'un montant de 100 \$ soit versé à l'association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches dans le cadre de leur Brunch bénéfice « Fête des pères » 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**b) Maison des jeunes – programme Multi-Aventure 2017**

1702-1149-12b

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables participe au programme Multi-Aventure 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**13. Varia**

**a) Dossier M. Gélinas – demande de réclamation**

Suite à votre mention concernant le bris sur votre véhicule, le maire, Monsieur Jeannot Roy, a présenté la demande du citoyen de dédommagement au conseil municipal.

Après discussion, celui-ci en est venu à la conclusion qu'il ne peut pas y avoir indemnisation dans les circonstances. Par conséquent, la municipalité ne peut donner suite à votre demande.

**b) Blanchette Vachon – Mandat supplémentaire**

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé un plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif de municipalités visant, notamment, l'abolition de la transmission des prévisions budgétaires 2017 et suivantes, ainsi que le regroupement des redditions de comptes financières tel que celles relatives au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ (PAERRL);

ATTENDU QUE de nouvelles informations sont requises dans le rapport financier 2016 consolidés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que ces nouvelles informations soient complétées par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.;

1702-1149-13b

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu :

Que l'on mandate Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. pour assister la municipalité dans le calcul des frais encourus pour les dépenses admissibles au programme d'amélioration et d'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016, ainsi que la section 3 du rapport financier 2016, en rapport aux données prévisionnelles 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - PAERRL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 27 676 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

1702-1149-13c

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu :

Que la municipalité informe le Ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2016 s'élèvent à 131 863 \$.

**d) Analyse SQ Rang Saint-Bruno**

Le maire présente le rapport de la SQ sur l'analyse d'étude de circulation du rang Sant-Bruno.

**14. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**15. Levée de la séance**

1702-1149-15

À 21h25, il est proposé par monsieur et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière